



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aides à domicile

Question écrite n° 73578

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les attcntes qu'expriment les personnes gardes-malades, aides-ménagère, en poste auprès de personnes âgées, légitimement préoccupées de l'insuffisance des rémunérations intervenant ainsi que des garanties sociales attachées à l'exercice de ces activités, en particulier lorsque survient le décès des bénéficiaires de ces prestations. Il lui demande quelles suites elle entend donner aux demandes de revalorisation des revenus et d'amélioration du statut dont ces personnels sont aujourd'hui porteurs. Et quelles orientations seront celles du gouvernement concernant le financement des besoins en personnel que va susciter la mise en place de l'allocation personnalisée d'autonomie, sachant que le fonds prévu de modernisation de l'aide à domicile risque de se révéler insuffisant.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73578

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 25 février 2002, page 1042